

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 8 juin 2026

Date de publication : 11/06/26



L'an deux mil vingt-six le huit juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 juin 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Christine HEINTZ, Gaël JOSEPH, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED,

Excusés et Pouvoirs : Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Marie NAUDIN, Hélène SAINT-LARY

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET



Délibération N° 02-06-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE - ADOPTION DU FORFAIT GLOBAL ET DES TARIFS DEPENDANCE APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JUIN 2026

Vu l'arrêté du Conseil Département des Deux-Sèvres en date du 22 mai 2026,

Monsieur le Président expose l'arrêté portant notification du forfait global dépendance et fixant les tarifs dépendance 2026 applicables à compter du 1^{er} juin 2026 :

Pour l'exercice 2026, le forfait global dépendance est de 503 750,00 € dont 335 717,85 € de dotation globale de financement (APA).

Les tarifs dépendance 2026 applicables à compter du 1^{er} juin 2026 sont arrêtés comme suit :

DEPENDANCE	TARIFS
GIR 1-2	21,33 €
GIR 3-4	13,53 €
GIR 5-6	5,74 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité (un vote contre : Jean-Luc BARBIER)

- **VALIDE le forfait global dépendance et les tarifs dépendance applicables à compter du 1^{er} juin 2026 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET